



Collecte des encombrants et maintien de notre cadre de vie



CADRE DE VIE



EFFICACITÉ

Cadre de vie. Depuis septembre 2025, la Ville de Charenton-le-Pont et le Territoire Paris Est Marne & Bois ont mis fin au ramassage hebdomadaire des encombrants en porte-à-porte, qui avait lieu le mardi. Désormais, l'enlèvement des encombrants (mobilier usagé, sommiers, matelas, vieilles ferrailles) se fait uniquement sur rendez-vous. Ce système repose donc sur une prise de rendez-vous, et non sur un dépôt libre. Les encombrants n'ont donc pas vocation à stationner dans les locaux poubelles des deux immeubles, ni sur la voie publique en dehors du jour de collecte fixé. Un local poubelle dégagé de ces objets reste accessible et facile d'entretien pour l'ensemble des résidents, et la voie publique n'est pas encombrée au-delà du strict nécessaire.

Notre cadre de vie se construit avec l'implication de chacun.

Efficacité. L'enlèvement des encombrants se fait uniquement sur rendez-vous, via ClicRDV (user.clicrdv.com/paris-est-marnebois) ou par téléphone au 01 48 71 59 13. Une date de ramassage est fixée avec vous, et le dépôt doit se faire une heure avant la collecte - jamais avant. Le dépôt est limité à 50 kg et 2 mètres. Les autres déchets (plâtre, gravats, déchets toxiques) doivent être portés en déchèterie, ou déposés sur le Camion Planète lors de ses passages.

L'Amicale des locataires · Le 16-18



Vous informe